



Commune de Vincey

ARRETE n° 2021-11
PORTANT REGLEMENTATION AU VOL EN ZONE PEUPLEE D'UN AERONEF
CIRCULANT SANS PERSONNE A BORD

Concernant le survol d'un aéronef au-dessus du cimetière de la commune de Vincey

Le Maire de Vincey,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L.2212-1, L.2212-2, et L.2542-2 et suivants relatifs au pouvoir de police du Maire,

Vu l'article R 610-5 du code pénal la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1re classe.

Considérant que la société NEOCIM a été mandaté pour survoler la zone du cimetière communal avec un aéronef modèle phantom 4 pro V2.0 qui sera téléguidé par Monsieur THOMAS Alexandre dont les conditions de réalisation du vol seront :

- Vol en vue du télépilote, à une distance horizontale de ce télépilote inférieure ou égale à 100 m (scénario S-3) à une hauteur de 45 m.
- Qui aura pour objet la réalisation de la topographie du cimetière,

Considérant que les autorisations ont été déposés en préfecture en conformité avec la législation,

Considérant que pour cette réalisation topographique du cimetière celui-ci devra être fermé,

Considérant que la présence de cet aéronef au-dessus du cimetière pouvant causer en cas de chute des lésions auprès des riverains se rendant au cimetière,

ARRETE

Article 1er : A compter du 08 mars 2021 à 9h00 jusqu'au 12 mars 2021 à 17h30, le cimetière de la commune de Vincey sera fermé au public le temps de la durée des vols.

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché sur le tableau d'affichage de la Mairie ainsi qu'à l'entrée du cimetière.

Ampliation adressée :

- à M. le Préfet du département des Vosges
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Charmes
- M THOMAS Alexandre télépilote de l'aéronef
- M le Responsable Service technique de la commune

Fait à VINCEY, le 02 mars 2021

Le Maire,

Thierry GAILLOT



Arrêté affiché le 02 mars 2021